

procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le quinze mai à 20h30, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie LACOMBE, Maire.

présents : Jean-Marie LACOMBE, Catherine GUILLET, Dominique GARCIA, Alain GREVET, Nicolas COMBY, Émilie DOUZIECH, Isabelle GAYRAUD, Éric LAURENS, Sylvie MOULY, Anne NOYE, Séverine PALAYRET, Franck ROBERT.

absents excusés : Joël RUSSERY (a donné pouvoir à Jean-Marie LACOMBE), Christophe LACOMBE, Adrian RIGAL.

ouverture de la séance et constatation du quorum

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20h30 et constate que le quorum est atteint.

désignation du secrétaire de séance

Catherine GUILLET est nommée secrétaire de séance.

approbation du procès-verbal de la séance du 10.4.2025

Le procès-verbal du conseil municipal du 10 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu des délégations du conseil entre le 10.4.2025 et le 15.5.2025

Monsieur le Maire présente la liste des devis signés :

SOB	414,00 €
ADEQUAT	2 139.60 €
ARBOPARC	1 044,00 €
TEYSSÉDRE	846,60 €
GOUTAL Marie-Eudes	240,00 €
TP Capelle aménagement d'une aire de collecte des déchets	4 760.64 €
TP Capelle remplacement d'une grille route des vignes Bruéjouis	607.20 €
TP Capelle mise en place d'une buse dans un fossé	10 680.00 €
TP Capelle changement d'un PVC chemin des truelhs	1 642.50 €
ROUQUETTE TP programme de voirie 2025 (PATA)	28 020.00 €
avenant n° 3 restauration et mise en tourisme de la tour de Clairvaux entreprise Bourdoncle	

monsieur le Maire présente une déclaration d'intention d'aliéner pour la vente d'une maison à Bruéjouis, pour la vente d'une maison à Clairvaux et pour la vente d'un terrain à Clairvaux.

monsieur le Maire présente l'ordre du jour.

délibération 2025-015 : échange et vente de parcelles à saint Georges :

monsieur le Maire donne la parole à monsieur Alain GREVET.

monsieur Alain GREVET indique qu'il faut régulariser une route à saint Georges. C'est un travail effectué depuis 2 ans.

monsieur le Maire présente la délibération.

monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'il a été décidé de régulariser des parcelles à saint Georges.

monsieur Le Maire propose au conseil municipal :

la commune cède :

- la parcelle E 721 à monsieur Alain HADJI
- la parcelle E 723 et la parcelle E 727 à monsieur Steve PEIGNE

la commune vend :

- la parcelle E 722 aux héritières PLEINECASSAGNE au prix de 3,5 € le m²
- la parcelle E 724 à monsieur Alain HADJI au prix de 3,5 € le m²
- la parcelle E 725 à monsieur Steve PEIGNE au prix de 3,5 € le m²
- la parcelle E 726 à monsieur Rémi STOREZ au prix de 3,5 € le m².

monsieur Alain HADJI cède la parcelle E 732 à la commune

monsieur Steve PEIGNE cède la parcelle E 737 à la commune

les héritières PLEINECASSAGNE vendent la parcelle E 728 et la parcelle E 734 à la commune au prix de 3,5 € le m².

les frais seront partagés à parts égales entre la commune et monsieur Alain HADJI et entre la commune et monsieur Steve PEIGNE pour les échanges de parcelles les concernant.

les frais seront à la charge des acquéreurs pour les ventes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider les échanges et les ventes de parcelles à saint Georges.

Fait et délibéré à Clairvaux les jour, mois et an susdits.

délibération 2025-016 : échanges de parcelles à la Frégière :

monsieur le Maire indique qu'il faut régulariser une route à la Frégière.

monsieur le Maire présente la délibération.

monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été décidé de régulariser des parcelles à la Frégière.

monsieur Le Maire propose au conseil municipal :

la commune cède :

- la parcelle B 1512 et la parcelle B 1513 à monsieur Benjamin GARRIGUES et à monsieur Nicolas GARRIGUES
- la parcelle B 1514, la parcelle B 1515 et la parcelle B 1516 à madame Fernande BOUSCAYROL.

madame Martine GARRIGUES et monsieur Pierre GARRIGUES cèdent la parcelle B 1475, la parcelle B 1478, la parcelle B 1481, la parcelle B 1489, la parcelle B 1494, la parcelle B 1497, la parcelle B 1500, la parcelle B 1503 et la parcelle B 1505 à la commune.

madame Martine GARRIGUES cède la parcelle B 1484 et la parcelle B 1487 à la commune.

monsieur Pierre GARRIGUES cède la parcelle B 1507 à la commune.

monsieur Benjamin GARRIGUES et monsieur Nicolas GARRIGUES cèdent la parcelle B 1491, la parcelle B 1509, la parcelle B 1511, la parcelle B 1518, la parcelle B 1524 et la parcelle B 1526 à la commune.

madame Fernande BOUSCAYROL cède la parcelle B 1521 à la commune.

les frais seront partagés au prorata des surfaces.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider les échanges de parcelles à la Frégière.

Fait et délibéré à Clairvaux les jour, mois et an susdits.

délibération 2025-017 : attribution d'une subvention à l'association transmettez j'écoute :

monsieur le Maire présente la délibération.

monsieur le Maire indique que l'association transmettez, j'écoute a sollicité une subvention de 300 € pour la transmission de courts-métrages à la salle d'animation de l'Ady à Clairvaux.

monsieur le Maire propose :

- d'attribuer une subvention de 300 € à l'association transmettez, j'écoute
- d'affecter cette dépense au budget communal 2025
- de l'autoriser à signer toutes les pièces pour cette subvention

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de 300 € à l'association transmettez, j'écoute
- d'affecter cette dépense au budget communal 2025
- d'autoriser monsieur le maire à signer toutes les pièces pour cette subvention.

Fait et délibéré à Clairvaux les jour, mois et an susdits.

La séance est levée à 21 h 09.

le secrétaire de séance



le Maire



Jean-Marie LACOMBE

